



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 44748

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale quant à la proposition formulée par la Fédération nationale des étudiants en orthophonie de mettre en place à la même date un concours commun à toutes les universités dispensant une formation en orthophonie. En effet actuellement l'accessibilité des études dans ce secteur est conditionnée par l'obtention d'un concours. Or, s'il existe 18 centres de formation, il existe 18 concours et l'étudiant doit donc passer 18 examens. Cela entraîne donc pour ces mêmes étudiants des déplacements dans la France entière avec des coûts importants. La mise en place d'un concours unique permettrait ainsi aux étudiants de passer ces épreuves dans l'université la plus proche et ainsi limiter les frais. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste prévoit dans son article 4 que « pour être autorisés à suivre la formation en vue du certificat d'orthophoniste, les candidats satisfont à des épreuves d'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste, définies à l'annexe 4 du présent décret ». Chaque université habilitée à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste organise ces épreuves conformément à la réglementation en vigueur. Il n'existe pas de concours national d'accès à ces études. Toutefois les universités qui souhaitent organiser en commun les épreuves de sélection peuvent y être autorisées si le projet de mutualisation de ces épreuves respecte la réglementation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44748

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12526

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 249